Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_081-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_081

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Attribution des subventions/crédits spécifiques Politique de la Ville (Appel à projet 2017 Contrat de ville)

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Sophie DUFOUR pouvoir à Nicole FANELLI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Sandrine MARY-BOUZEREAU pouvoir à Gilbert BOUZEREAU, Michèle PELASSY pouvoir à Régis ROUX, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sylvie FRANCIN

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Raymond GRAS, Frédéric MARCEL, Laure REIG, Sylvain SENES, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Fabien MATRAS

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_081-DE

La loi n° 2014 – 173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme veut renforcer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la Politique de la ville.

La Dracénie a été impactée par la loi retenant 3 quartiers prioritaires aux périmètres distincts des anciens quartiers CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale) portant sur 2 communes. Le périmètre du Contrat de Ville intercommunal 2015-2020 représente donc 8370 habitants sur Draguignan (centre ancien et les collettes) et Le Muy (centre ville).

Les contrats de ville nouvelle génération succèdent donc depuis 2015 au CUCS, ils constituent le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est engagée dans une politique de cohésion sociale à travers notamment le Contrat de ville 2015-2020, signé par les partenaires le 29/06/2015.

Les actions financées en crédits spécifiques s'appuieront sur les enjeux, orientations et objectifs opérationnels, du plan d'actions établis dans le contrat de ville pour les quartiers prioritaires des 2 communes concernées.

La programmation annuelle, s'est structurée selon les 5 piliers des Contrats de ville, comme stipulé dans l'appel à projet 2017 :

- le pilier "développement économique et emploi"
- le pilier "cadre de vie et renouvellement urbain"
- le pilier "cohésion sociale"
- le pilier "Valeurs de la République et citoyenneté"
- l'axe "hors pilier »

Suite à l'appel à projets lancé en novembre 2016 en direction des associations du territoire de la Dracénie, les membres du comité de pilotage, réuni en séance le 30 mars 2017 ont émis un avis favorable et validés les propositions de participation financière de l'État et de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Les propositions de participation financière de la Communauté d'Agglomération Dracénoise sont précisées dans le tableau ci-annexé.

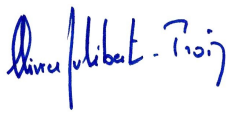
En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et cohésion sociale réunie le 6 avril 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- octroyer les subventions aux associations conformément au tableau ci annexé,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ces subventions sont imputées sur les crédits inscrits au budget 2017, au chapitre 65, nature 6574, fonction 523.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 10/05/2017
Qualité : Président de la CAD - Député du Var



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_081-DE